

2023/190



Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le 
ID : 062-216207530-20230922-A_2023_0922_01-AR

Publié le 22/09/2023

ARRÊTÉ DE FERMETURE PARTIELLE DU CIMETIERE COMMUNAL

NOUS, Maire de la Commune de SAINT-LAURENT-BLANGY,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles R 2213-40 à R 2213-46,

VU, l'arrêté municipal n° 2016/110 en date du 17 juin 2016 portant règlement du cimetière communal,

VU, la délibération du Conseil Municipal n° 12/12/2022 05 en date du 12 décembre 2022 portant sur la reprise de concession en état d'abandon,

VU, l'arrêté municipal n° 2023-033 en date du 21 février 2023 prononçant la reprise des concessions en état d'abandon,

ARRETONS

ARTICLE 1 : dans le cadre des exhumations administratives, le cimetière communal sera partiellement fermé au public du lundi 25 septembre 2023 au vendredi 29 septembre 2023 sur le secteur dit « ancien cimetière » et plus particulièrement les allées allant de l'emplacement F79 à l'emplacement B43 ainsi que les contours de l'ossuaire communal.

Fait à Saint-Laurent-Blangy, le 22 septembre 2023

Le Maire,

Nicolas DESFACHELLE